



Pharmacie

**Fiche de poste de l'interne de production  
Caremeau**

Page : 1 / 2

Référence à la procédure :

**CIRCUIT DE VALIDATION :****Fonction : Pharmacien chef de service****Mr Jean-Marie KINOWSKI**

Date et Emargement :

**ONT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT :**

Rédacteur(s)	Vérificateur(s)
✓ Mme Harmonie FAURE – Pharmacien assistant	✓ Mme Marion BOISSIERE - Référent qualité pharmacie

Destinataires(s)	Affichage
✓	✓

1. Objet

Cette instruction a pour objet de décrire les missions de l'interne de production du site de Caremeau.

2. Missions**a. Dispensation des médicaments à la pharmacie**

- analyse des prescriptions (cf. IPHA129) des services de pédiatrie, néonatalogie, hémodialyse, soins palliatifs, Rééducation Fonctionnelle, UMCH (Urgences Médico chirurgicales Hospitalisation), Neurochirurgie, Cérébrolésés
- analyse des prescriptions et contrôle de préparations magistrales (cf. IPHA114, IPHA203, SPHA023)
- analyse des prescriptions de nutrition parentérale pédiatrique (cf. IPHA070)
- analyse des prescriptions des médicaments dérivés du sang, traçabilité, gestion des dotations, dispensation des EPO (cf. IPHA183, IPHA177)
- analyse des prescriptions des patients ambulatoires (cf. IPHA052, IPHA204)
- analyse des prescriptions de l'U.C.S.A (Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires) (cf. IPHA022)
- information sur le bon usage des médicaments en lien avec les pharmaciens cliniciens

**b. Travail de suivi**

- mise à jour de la documentation scientifique
- enquêtes spécifiques
- réalisation de communications et de publications

**c. Système qualité**

- mise à jour du système qualité
- application des procédures de la PUI et notamment celles du livret de l'interne (cf. MPHA001)
- participation aux évaluations (EPP, audits, certification...)

**d. Vigilances**

- déclaration de tout effet indésirable dû à un médicament (fiche CERFA N°10011\*02)
  
- déclaration de tout défaut de qualité d'un médicament (Fiche de signalement à remplir par les professionnels de la santé (25/05/2004) (cf. site de l'ANSM)

**e. Gardes**

- participation aux gardes

**3. Relations hiérarchiques et fonctionnelles****3.1 Liens hiérarchiques**

- pharmacien PH
- pharmaciens assistants spécialistes

**3.2 Liens fonctionnels**

- pharmaciens référents
- cadres préparateurs en pharmacie
- autres internes

**3.3 Interfaces**

- unités de soins : médecins, cadres de santé et IDE
- préparateurs en pharmacie

**4. Profil et compétences**

- internat en pharmacie (PHC)
- esprit d'équipe
- sens du contact
- maîtrise de soi

**5. Formation – Evaluation**

- DES de pharmacie (2 demi-journées par semaine cumulables)
- formation aux nouveaux médicaments, aux médicaments à statuts particuliers et aux protocoles thérapeutiques du CHRU
- participation aux GEPT
- participation aux staffs mensuels des internes
- participation aux staffs des laboratoires

**6. Missions spécifiques**

Ce descriptif n'est pas limitatif et le supérieur hiérarchique peut, dans l'intérêt du service, faire appel ponctuellement à l'interne pour toute tâche nécessaire.

**7. Horaires et absences****7.1 Horaires**

Les horaires sont de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

**7.2 Absences**

Les absences sont planifiées sur un tableau mensuel et autorisées par le pharmacien de production.